

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT**

### **1. Dispositions préliminaires - Objet**

Par les présentes Conditions générales du Contrat (« **Conditions générales** »), la société FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale dont le siège légal est situé Via M. Calari n° 10, 40069 Zola Predosa (BO) (« **FAAC** ») entend réglementer les conditions d'utilisation générales des services offerts par SIMPLY CONNECT (« **SIMPLY CONNECT** ») au technicien spécialisé (« **Professionnel** »)\* par le biais de l'application pour les dispositifs mobiles (« **APPLI** ») et par le biais de l'application pour navigateurs (« **APPLI WEB** ») <https://pro.faacsimplyconnect.com> (« **APPLI** » et « **APPLI WEB** » dénommés conjointement la « **Plateforme** »).

La Plateforme est entièrement disponible et gérée, entretenue et contrôlée par la FAAC.

SIMPLY CONNECT offre au Professionnel (i) les services numériques pour la configuration et la connexion au réseau Internet des automatismes FAAC installés aux résidences et/ou domiciles et/ou similaires de ses clients (individuellement « **Automatisme** » et conjointement « **Automatismes** ») ; (ii) la gestion numérique des Automatismes pour lesquels il a reçu l'autorisation expresse de les gérer (« **Autorisation** ») de la part du client en tant qu'utilisateur gestionnaire (« **Utilisateur Gestionnaire** ») ; (iii) des outils pour la simplification de son activité professionnelle ; (iv) le transfert à la plateforme SIMPLY CONNECT du client des Droits d'Accès, qui permettent d'envoyer des commandes à l'Automatisme (ex : « ouvrir » et « fermer ») (individuellement « **Droit d'Accès** » et, collectivement, « **Droits d'Accès** »), selon les modalités indiquées à l'article 3 (les lettres sous (i), (ii), (iii) et (iv) conjointement les « **Services** »). Le Professionnel déclare qu'il est conscient que, conformément à la loi, les Services offerts ne constituent pas un « *service financier* » et/ou un « *service de paiement* » et qu'en acceptant les présentes Conditions générales, il signe un contrat (« **Contrat** ») avec FAAC.

Il est expressément entendu que les Services offerts par SIMPLY CONNECT ne doivent pas être considérés, de quelque manière que ce soit, comme des alternatives et/ou des substituts à toutes les exigences techniques et réglementaires auxquelles le Professionnel est lié en vertu des dispositions de la Directive européenne 2006/42/CE et ses modifications et ajouts ultérieurs (« **Directive Machines** ») et/ou convenues avec l'accord éventuellement conclu entre le Professionnel et chacun de ses clients (« **Accord** »).

\* *[Il faut préciser que dans les interfaces de SIMPLY CONNECT, le Professionnel est identifié par le terme « **Installateur** » dans le seul but de simplifier l'interaction entre la version SIMPLY CONNECT développée pour le Professionnel avec celle développée et utilisée par l'utilisateur final].*

### **2. Création du compte et de l'association**

Afin d'utiliser les Services, le Professionnel devra préalablement fournir certaines données nécessaires à la création et à l'activation ultérieure de son compte (« **Compte** ») en fournissant à SIMPLY CONNECT les données requises par la Plateforme dont il assumera l'entièr responsabilité. En particulier, il sera invité à saisir ses nom, prénom, e-mail, pays, adresse, raison sociale, numéro de téléphone, numéro de TVA, code SDI (le cas échéant) et email certifié. Le Professionnel fournira également un mot de passe valide dont il sera le détenteur.

Le Professionnel peut également s'inscrire par le biais de son profil Facebook, Linkedin, Google ou Apple, restant le seul responsable de la véracité des données fournies à SIMPLY CONNECT directement ou par le biais des plateformes susmentionnées.

Pour l'exécution des Services, l'Automatisme devra être équipé d'un dispositif matériel qui permettra une interaction numérique entre l'Automatisme et SIMPLY CONNECT (« **Dispositif de Connectivité** »). Le Dispositif de Connectivité devra être installé sur l'Automatisme par le Professionnel qui, par conséquent, sera seul responsable de son installation incorrecte. Le Professionnel s'engage également à informer préalablement l'Utilisateur Gestionnaire que (i) pour le fonctionnement à distance du Dispositif de Connectivité, il est nécessaire d'avoir une connexion Internet stable pouvant être obtenue via le réseau Wifi ou via le réseau mobile GSM de l'E-SIM installé dans le Dispositif de Connectivité lui-même, (ii) faute de connexion Internet, le Dispositif de Connectivité ne pourra être utilisé que via la connexion Bluetooth du Dispositif de l'Utilisateur Gestionnaire, et (iii) avec l'achat du Dispositif de Connectivité, l'Utilisateur Gestionnaire aura la garantie de la fonctionnalité de l'E-SIM pendant une période maximale de 5 (cinq) ans à compter de son activation et que, par conséquent, à la fin et en l'absence de renouvellement, l'E-SIM sera désactivée irréversiblement et la connexion Internet via le réseau mobile GSM ne sera plus disponible pour le Dispositif de Connectivité.

Le Professionnel est conscient que le Dispositif de Connectivité est accompagné des instructions nécessaires à son installation et à sa configuration correctes (« **Instructions** ») et du « **Data Matrix Code** » qui identifie de manière unique le Dispositif de Connectivité et dont il fait partie intégrante (« **Data Matrix Code** »).

Le Professionnel **s'engage**, au terme de l'installation et de la configuration du Dispositif de Connectivité et, dans l'ensemble de l'Automatisme, à délivrer les instructions et le Data Matrix Code à l'Utilisateur Gestionnaire ainsi qu'à réaliser l'association du Dispositif de Connectivité à l'Utilisateur Gestionnaire (« **Association** ») ; à cet égard, le Professionnel **s'engage** à informer l'Utilisateur Gestionnaire que, en l'absence d'une telle Association, les Services de SIMPLY CONNECT ne pourront pas être utilisés sur l'Automatisme. L'Association sera exécutée par l'intermédiaire des fonctions préposées de SIMPLY CONNECT et, à cet égard, le Professionnel **s'engage** également à informer l'Utilisateur Gestionnaire que l'Association est considérée comme conclue uniquement à la fin de la définition et de l'acceptation du profil de gestion (c.d. « **autorisations** ») sur SIMPLY CONNECT qui, par conséquent, devra nécessairement être utilisé par l'Utilisateur Gestionnaire pour valider l'Association.

Le Professionnel s'engage à informer l'Utilisateur Gestionnaire que le Data Matrix Code pourra être utilisé en cas de nécessité de restauration du système, étant exclue son utilisation dans le cadre de la procédure ordinaire de l'Association.

Le Professionnel reste le seul responsable de toute condition préjudiciable relative au défaut de fournir/livrer à l'Utilisateur Gestionnaire le Data Matrix Code et tout ce qui est nécessaire pour permettre l'Association.

Le Professionnel **s'engage** à ne pas utiliser les Services en phase de validation de l'Association et sans Autorisation de la part de l'Utilisateur Gestionnaire. Uniquement avec son Autorisation expresse, l'Utilisateur Gestionnaire pourra en effet autoriser le Professionnel à utiliser tous les services offerts par SIMPLY CONNECT liés à cet Automatisme spécifique, y compris le contrôle et/ou la gestion de l'Automatisme même.

Pour l'utilisation correcte des Services, le Professionnel doit se référer exclusivement à ce qui est indiqué dans le *Manuel d'utilisation* consultable dans la Plateforme.

Pour l'utilisation de certaines fonctionnalités, le Professionnel, après consentement, devra activer les services de géolocalisation de son dispositif mobile et de notifications push. Le Professionnel pourra désactiver ces services ; toutefois, pour exécuter l'Association, SIMPLY CONNECT requiert obligatoirement l'activation du service de géolocalisation du dispositif.

### **3. Les services de SIMPLY CONNECT pour le Professionnel**

Le Professionnel a la possibilité d'utiliser, parmi les Services proposés par SIMPLY CONNECT, les services dits avancés (« **Services Avancés** »), après leur achat sur la *boutique* de la Plateforme. Pour la description des contenus et des conditions de validité de ces services, tout comme des Services Avancés, veuillez vous référer aux sections spécifiques de la Plateforme que le Professionnel s'engage à consulter avant de conclure tout achat.

Comme déjà indiqué à l'art. 2, les Services, y compris les Services Avancés susmentionnés : (i) ils ne peuvent pas être utilisés sans l'Autorisation préalable de l'Utilisateur Gestionnaire et (ii) leur utilisation et/ou leur cession reposent sur un accord distinct, entre le Professionnel et l'Utilisateur Gestionnaire, dont FAAC est et restera une partie étrangère. À ce titre, le Professionnel, à travers la Plateforme, cédera les Droits d'Accès cédés au client, en utilisant l'email fourni par ce dernier.

Dans de tels cas, le Professionnel s'engage à informer l'Utilisateur Gestionnaire que la validité du Droit d'Accès dépend de la présence du Dispositif de Connectivité dont la fonctionnalité, à son tour, si elle est garantie par la présence d'une E-SIM, pourrait avoir une durée différente de celle de l'Access Right.

### **4. Obligations du Professionnel**

En acceptant les présentes Conditions générales, outre tout ce qui est prévu dans d'autres points du Contrat, le Professionnel s'engage (i) à respecter tout ce qui y est indiqué et/ou modifié et complété ultérieurement par la Plateforme ; (ii) à fournir à SIMPLY CONNECT des informations véridiques, valables et correctes ; (iii) à s'assurer que son dispositif mobile soit compatible avec la Plateforme ; (iv) à mettre à jour la Plateforme aux versions disponibles ; (v) à tenir FAAC indemne et à couvert de tout litige pouvant survenir entre le Professionnel et ses clients et/ou l'Utilisateur Gestionnaire et/ou le propre opérateur de téléphonie mobile/fixe et/ou les établissements de crédit et/ou avec l'établissement chargé de percevoir les éventuelles sanctions administratives ; dans ces cas, l'intervention de SIMPLY CONNECT et/ou de FAAC se limitera exclusivement à la communication de toute donnée/information requise par les organismes susmentionnés ; (vi) à respecter les obligations prises avec les propres clients, qu'elles soient réglementés ou pas par un Accord écrit prévu à cet effet ; (vii) à ne prendre aucune mesure susceptible de compromettre la fonctionnalité de SIMPLY CONNECT ; (viii) à ne pas utiliser et/ou permettre l'utilisation abusive de SIMPLY CONNECT et/ou du Data Matrix Code ; (ix) à conserver avec la diligence requise les données d'accès au Compte, ainsi qu'à les modifier rapidement en cas de vol/perte, en restant en tout état de cause le seul responsable de tout accès non autorisé.

Sans préjudice de tout ce qui est mentionné dans cet article et dans d'autres parties des présentes Conditions générales, le Professionnel, avant l'installation du Dispositif de Connectivité, s'engage à vérifier toutes les couvertures de réseau et, par conséquent, à informer l'Utilisateur gestionnaire en cas d'absence de couverture.

### **5. Paiements**

Par référence exclusive aux cas visés à l'article 3 ci-dessus, les paiements dus par le Professionnel à FAAC ne s'entendent valablement effectués que s'ils le sont dans les délais et selon les modalités spécifiés sur la plateforme. La Plateforme permet au Professionnel d'effectuer des achats en utilisant le *prestataire de services de paiement* habilité, dont les conditions générales d'utilisation de la plateforme correspondante, outre les garanties en matière de sécurité des transactions de paiement, devront être préalablement consultées et acceptées par le Professionnel. Le Professionnel ne sera autorisé à effectuer les paiements que par carte de crédit en cours de validité.

FAAC ne sera pas informée des données recueillies et gérées par le *prestataire de services de paiement* agréé. Sauf accord écrit contraire avec FAAC, les paiements effectués selon des modalités différentes de celles indiquées par la Plateforme ne permettront pas de réaliser les achats.

Le Professionnel accepte de recevoir les factures exclusivement au format électronique. Les prix indiqués sur la Plateforme sont hors TVA.

### **6. Limitation de la responsabilité**

Sauf pour les cas de dol ou de faute grave de la part de FAAC, toute responsabilité de FAAC est expressément exclue pour les dommages directs et/ou indirects aux véhicules, personnes, choses ou biens pouvant résulter du non-respect, de la part du Professionnel et/ou du client et/ou de l'Utilisateur Gestionnaire, des obligations prévues (i) par le présent Contrat, et/ou (ii) par la Directive Machines et/ou (iii) par la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité liées à l'installation et à l'entretien des installations automatiques, et/ou (iv) découlant de l'éventuel Accord.

### **7. Service clients**

Pour les demandes de support et/ou pour des signalisations liées à des dysfonctionnements, le Professionnel pourra remplir le *formulaire* prévu dans la section appropriée de SIMPLY CONNECT.

### **8. Clôture du compte, rétractation et résiliation**

Le Professionnel peut, à tout moment, demander la clôture de son Compte en utilisant la fonction « *Supprimer le Compte* » sur la Plateforme. La suppression du Compte prendra effet immédiatement et le Professionnel recevra un e-mail confirmant la suppression. Le Professionnel pourra également envoyer un e-mail à l'adresse [privacy@faacsimplyconnect.com](mailto:privacy@faacsimplyconnect.com) pour toute information concernant la fermeture de son Compte.

Pour résilier le Contrat, le Professionnel utilisera la même procédure que pour la clôture du Compte.

Sans préjudice des cas de résiliation prévus par la loi, FAAC aura le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat si le Professionnel utilise SIMPLY CONNECT (i) à des fins autres que l'utilisation convenue ; (ii) à des fins contraires à la loi et/ou à la sécurité publique et/ou en violation des mesures de l'autorité publique ; (iii) en violation des obligations énoncées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 ; (iv) si le Professionnel ferme le Compte ; (v) à la demande expresse de l'autorité publique.

### **9. Exclusions et tolérances**

Le Professionnel accepte et prend acte que SIMPLY CONNECT est exploitable tel quel, sans aucune garantie de quelque nature que ce soit quant aux informations, contenus et services mis à disposition par FAAC pour elle-même. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, FAAC n'est pas responsable des dommages et/ou des pertes subis par le Professionnel dans les cas où :

- SIMPLY CONNECT suspend l'exécution des Services pour des raisons de sécurité publique et/ou pour se conformer à un ordre d'une autorité publique ;
- le dommage et/ou la perte résultent d'une faute intentionnelle ou de la négligence du client et/ou de l'Utilisateur Gestionnaire et/ou du Professionnel ;
- le dysfonctionnement de l'Automatisme est dû à son manque d'entretien périodique ;
- le Professionnel utilise la Plateforme à des fins contraires à la loi et/ou en violation des obligations découlant des Conditions générales et/ou de l'Accord ;
- les éventuels dommages et/ou pertes subis par le Professionnel découlent de circonstances d'impossibilité ou de force majeure (par exemple, mais sans s'y limiter, les grèves, les émeutes, les guerres, les invasions, les tremblements de terre, les pandémies, les catastrophes naturelles). En tout état de cause, les dommages ou pertes indirects ou l'absence de gains éventuelle ou les pertes d'opportunités sont exclus ;
- les dysfonctionnements du réseau téléphonique et d'Internet.

Le Professionnel accepte la possibilité d'éventuels dysfonctionnements de la Plateforme dans les intervalles de temps dans lesquels les mises à jour et/ou les interruptions et/ou les entretiens de SIMPLY CONNECT ont été prévus.

### **10. Propriété intellectuelle - Droits d'auteur - Licence**

FAAC est et reste le propriétaire exclusif de tous les droits, titres et intérêts, patrimoniaux et/ou non patrimoniaux, relatifs au logiciel SIMPLY CONNECT (« **Logiciel** ») et de la Plateforme, y compris des copies, des améliorations, des mises à jour, des produits dérivés et des modifications, des marques, des brevets, des informations confidentielles et de la documentation technique correspondante, ainsi que tout ce qui est relatif au Dispositif de Connectivité (« **Propriété intellectuelle** »). Le Professionnel n'obtient/n'acquiert donc pas de droits relatifs à la propriété intellectuelle autres que le droit d'utiliser SIMPLY CONNECT conformément aux présentes Conditions générales. Ceci étant, il est entendu que les présentes Conditions générales, ainsi que le contenu du *manuel d'utilisation*, des instructions et, plus généralement, de la Plateforme, sont protégés par les droits d'auteur et que, par conséquent, la copie et la reproduction du contenu et des images sous quelque forme que ce soit sont interdites, sauf autorisation expresse de FAAC.

Le logiciel est accordé au Professionnel sous licence gratuite, non exclusive et non transférable. FAAC reste la propriétaire du code source du logiciel et de tous les droits y afférents. Le Professionnel reconnaît que certains composants utilisés dans le logiciel sont la propriété de tiers, dont l'utilisation est régie par des licences de logiciels « open source » (« **Composants OS** »). L'utilisation des Composants OS est accordée au Professionnel directement par leurs propriétaires respectifs, conformément aux conditions de licence qui leur sont applicables. Les Composants OS sont énumérés dans la section dédiée de SIMPLY CONNECT.

### **11. Communications**

Sauf disposition contraire dans d'autres parties des présentes Conditions générales, le Professionnel pourra communiquer avec SIMPLY CONNECT par le biais de l'adresse e-mail [info@faacsimplyconnect.com](mailto:info@faacsimplyconnect.com) ou en remplissant le *formulaire* disponible dans la section dédiée.

Le Professionnel, s'il l'a autorisé, pourra recevoir des communications, des mises à jour, des notifications, etc. à l'adresse e-mail fournie au moment de son inscription.

### **12. Politique de confidentialité et politique en matière de cookies**

SIMPLY CONNECT garantit que toutes les données pouvant être qualifiées comme personnelles conformément au GDPR (Règlement de l'UE 2016/679) seront collectées, stockées et traitées à des fins d'application, administratives et comptables, toujours dans le respect total de la réglementation. Les données pourront être transmises à des fournisseurs tiers impliqués dans le fonctionnement de SIMPLY CONNECT. De plus amples informations sur les méthodes de traitement des données avec SIMPLY CONNECT sont conformes à la politique générale de traitement et peuvent être consultées sur [Politique de confidentialité](#) et [Politique en matière de cookies](#), également disponibles sur le Site web. Pour de plus amples informations, le Professionnel pourra envoyer un e-mail à [privacy@faacsimplyconnect.com](mailto:privacy@faacsimplyconnect.com) ou envoyer une lettre recommandée à FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale, Via M. Calari n°10, 40069 Zola Predosa (BO).

### **13. Droit applicable et tribunal compétent**

Les relations découlant de l'acceptation des présentes Conditions générales et toutes les relations qui en découlent sont et seront régies exclusivement par le droit italien. Tout litige pouvant survenir en rapport avec l'interprétation, l'exécution et la validité des présentes Conditions générales sera soumis exclusivement à la juridiction italienne. Le tribunal compétent exclusif sera celui de Bologne.

### **14. Divers**

FAAC a mis en œuvre son propre modèle organisationnel et un code d'éthique connexe conformément au décret législatif 231/2001, publié sur le site Internet suivant [www.faactechnologies.com](http://www.faactechnologies.com).

Conformément à l'article 1419 du Code civil italien, la nullité, la caducité ou l'inefficacité de certaines dispositions des Conditions générales ne s'étendent pas à d'autres dispositions non affectées par de telles circonstances, qui restent donc valables et efficaces.

Les présentes Conditions générales ne constituent pas un type de partenariat, de co-entreprise ou de collaboration entre le Professionnel et FAAC à des fins autres que celles expressément indiquées dans les présentes.

Conformément aux articles 1341 et 1342 du Code civil italien, le Professionnel déclare avoir examiné et approuver spécifiquement les clauses suivantes : 2. Création du compte et de l'association ; 4. Obligations du Professionnel ; 6. Limitations de responsabilité ; 8. Clôture du compte, rétractation et résiliation ; 9. Exclusions et tolérances ; 10. Propriété intellectuelle - Droits d'auteur - Licence ; 13. Droit applicable et tribunal compétent.

© 1965 – 2025

FAAC S.p.A. Soc. Unipersonale N° de TVA 03820731200 - Tous droits réservés.